



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°12-2018: Signature des contrats d'hébergement et de maintenance avec la société ARTGO Média.

Contrat d'hébergement et de maintenance concernant le site internet de la commune avec la société ARTGO Média sise 1 rue de Quellisoy Village, PA Armor Océan 56260 LARMOR PLAGE.

Décision n°13-2018: Signature convention de location avec la société CRECHE ATTITUDE IGLOO.

Convention de location d'un entrepôt couvert sis rue de Botkermarrec à BAUD à la société CRECHE ATTITUDE IGLOO pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 mai 2018, pour un loyer mensuel d'un montant de 50 euros.

Décision n°14-2018: Signature des contrats de maintenance des copieurs des écoles maternelles.

Signature avec BURO 56 des contrats de maintenance des copieurs Dcopia 3001 MF des écoles maternelles du Centre et du Gourandel au coût copie de 0,0057 € HT

- *Convention de mise à disposition d'une parcelle à ENEDIS.*

Dans le cadre de l'installation par un porteur de projet privé d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Quinipily, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer avec ENEDIS la convention de mise à disposition d'une surface de 15 m² à prendre sur la parcelle ZY 416 et la convention de servitudes de passage de la ligne électrique sur la même parcelle.

- *Convention de servitude d'une canalisation gaz avec GRDF.*

Dans le cadre de l'alimentation en gaz du futur cabinet dentaire, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer avec GRDF une convention de servitude pour le passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle ZK 424.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un chirurgien-dentiste est susceptible de s'associer avec le futur cabinet.

- *Signature du contrat d'exposition Le Corbusier - Quatro.*

A l'occasion de la future exposition en 2019 au Musée de la Carte Postale « Le Corbusier, la passion des cartes », le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention technique et financière pour la mise en œuvre de cette exposition.

- *Constitution d'une commission d'appel d'offres.*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés passés une procédure formalisée pour les marchés de travaux et les marchés de fournitures et services.

Il précise que conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, la commission d'appel d'offres est constituée, pour les communes de + de 3 500 habitants, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et elle est présidée par le Maire.

Aussi, considérant que 2 listes ont été déposées, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral : $29/5 = 5,8$

Sièges attribués au quotient :

La liste Jean-Paul BERTHO obtient 4 sièges ($24 \text{ voix}/5,8 = 4,13$)

La liste Yannick LUCAS obtient 0 siège ($5 \text{ voix}/5,8 = 0,8$)

Siège attribué au plus fort reste :

La liste Jean-Paul BERTHO obtient 0 siège ($24 - 4 \times 5,8 = 0,8$)

La liste Yannick LUCAS obtient 1 siège ($5 - 0 \times 5,8 = 5$)

En conséquence, sont élus membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : - Marie José LE GUENNEC

- Pascale GUYADER
- Philippe ROBINO
- Myriam LE GUELLANFF
- Arnaud LIDURIN

Suppléants : - Nicolas AUBERT
 - Joël LE PADELLEC
 - Patrick GRIGNON
 - Martine LE LOIRE
 - Yannick LUCAS

La commission d'appel d'offres se réunira courant septembre pour l'ouverture et l'attribution du marché d'assurance des risques statutaires dont le montant sera plus important en raison de l'intégration du service d'aide à domicile (SAAD).

En effet, Monsieur Le Maire rappelle que Centre Morbihan Communauté ayant décidé de ne plus assurer ce service au 1^{er} janvier 2019, il a été décidé de reprendre ces activités avec le CCAS de BAUD et de signer des conventions avec les communes adhérentes.

Le compte-rendu ci-après annexé précise l'organisation envisagée pour le transfert de ce service aux communes.

3. Finances.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants :

- Tarif forfaitaire de 50 € pour l'organisation d'hommages funéraires civils à « l'espace Yves LE ROY ».
- Tarifs des veillées (2.50 €) et nuitées (5 €) dans le cadre des animations estivales proposées par le service enfance.
- Mise en place d'un tarif de vente de boissons et bonbons au « Bitume » : à revoir selon les propositions du service jeunesse.

- *Ecole Sainte Anne – garantie d'emprunt.*

Suite aux travaux de construction d'une salle de motricité à l'école Sainte Anne, la commune accepte de se porter garant de l'emprunt réalisé par l'école Sainte Anne et l'OGEC dans la limite d'un montant de 50 000 € (50% du prêt).

- *Convention avec le SDIS – accueil périscolaire.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SDIS permettant l'accueil des enfants à la cantine et à la garderie sans inscription préalable et sans application de la pénalité pour non inscription.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 1 947.50 € pour le budget principal et 1 300.53 € pour le budget assainissement.

Certains titres concernent notamment des locations de salles effectuées par des particuliers et associations : le débat s'engage pour savoir comment anticiper ces non paiements.

4. Ressources humaines.

- *Organisation rentrée scolaire 2018/2019.*

L'arrêt des temps d'activités périscolaires et les travaux de restructuration de l'école du Gourandel ont conduit à réorganiser les services scolaires et périscolaires à la prochaine rentrée.

Le nouveau projet d'organisation a été soumis pour avis au Comité Technique du 29 juin 2018 ; ce dernier n'ayant pas souhaité se prononcer sur cette organisation qui peut être susceptible d'évoluer encore d'ici la rentrée, le Comité Technique propose de réexaminer cette organisation fin septembre, qui sera alors soumise au Conseil municipal.

5. Urbanisme et affaires foncières

- *Convention de passage – Quatro et rue des fontaines.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de cession gratuite avec un propriétaire de terrain afin de permettre la création d'un passage piéton entre le Quatro et la rue des fontaines.

Agenda :

Vendredi 13 juillet : feu d'artifice.

Septembre 2018 : distribution des listes aux conseillers municipaux pour l'invitation au repas des aînés qui aura lieu au mois d'octobre.

A cette occasion, chaque aîné se verra remettre un flyer l'invitant à se rendre à la grainothèque au Quatro afin d'échanger graines de fleurs, de légumes...